



ASPRO MiniJi

COTISATION 2020

s

Très chers propriétaires et responsables d'associations,

Les premières régates de l'année 2020 ne vont pas tarder à recommencer et pour que votre ou vos bateaux soient classés, il est impératif d'être à jour de vos cotisations.

Cette année les tarifs d'adhésions ne changent pas. L'objectif de notre association est de favoriser l'adhésion d'un maximum de bateaux sans se ruiner mais aussi par souci d'équité de mieux équilibrer le nombre de pouvoir lors des votes nécessaires à la vie de notre association.

Afin d'éviter ces désagréments vous trouverez ci-joint l'appel de cotisation pour 2020. Nous vous engageons, le plus rapidement possible, à retourner la fiche d'adhésion accompagnée du règlement correspondant à notre trésorier.

Nous vous précisons qu'il est **obligatoire** d'indiquer le numéro du ou des bateaux sur la fiche d'adhésion ainsi que le nom du skipper habituel.

Cette année le sticker ne sera plus utilisé, il n'y aura donc plus d'envoi. Une liste des bateaux cotisant à l'Aspro sera accessible sur le site. Un contrôle des bateaux sera demandé aux comités de courses, et ce pour toutes les inter-ligues.

Nous vous rappelons :

- que le numéro attribué au bateau est celui figurant sur le certificat de jauge, c'est celui-ci que vous devez déclarer en régate. Dans le cas où vous courez avec des voiles portant un numéro différent, vous devez demander une autorisation au comité de course.

- pour faire partie du classement national mis en place par la FFVoile, il est obligatoire, pour les bateaux participants à une régate inscrite au calendrier fédéral, d'être adhérents à l'AsproMiniJi.

Merci de préciser les numéros de bateaux dont vous n'êtes pas propriétaire en nous précisant le nom de celui-ci et les conditions dans lesquelles vous avez ce bateau (prêt, location, etc..).

Pour finir, l'année 2020 sera une année électorale pour notre association lors de notre prochaine AG, nous espérons vous y voir nombreux.

En espérant que l'année 2020 soit encore meilleure que l'année 2019, recevez toutes nos amitiés sportives.

Le Comité Directeur

Le formulaire qui suit peut être au choix :

- *imprimé puis renseigné et adressé par courrier postal accompagné du chèque,*
- *renseigné sur l'ordinateur puis imprimé et adressé par courrier postal accompagné du chèque,*
- *renseigné sur l'ordinateur, le fichier enregistré et adressé par courriel au trésorier jc.mirc@orange.fr, le montant faisant l'objet d'un virement bancaire.*

IBAN de l'aspro : FR76 1120 6200 2600 3790 8872 485

Titulaire du compte : ASSOC. ASPRO MINIJI

Une attestation d'adhésion sera adressée par courriel à l'adresse indiquée dans le document ci-dessous ASPRO MINIJI Cotisation 2020.



ASPRO MiniJi

COTISATION 2020

Nom de l'adhérent : Prénom :

Si association nom du représentant légal :

Adresse

Code postal Ville

☎ Fixe : ☎ Portable :

Courriel : @

1ère adhésion Renouvellement

Numéro(s) figurant(s) sur le certificat de jauge des bateaux à enregistrer :

N° du MiniJi	Skipper	N° du MiniJi	Skipper
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Calcul du montant de l'adhésion :

1 bateau de particulier	30 €	<input type="text"/>	€	1 voix pour l'AG
1 à 2 bateaux	44 €	<input type="text"/>	€	2 voix pour l'AG
3 à 4 bateaux	88 €	<input type="text"/>	€	4 voix pour l'AG
5 à 8 bateaux	132 €	<input type="text"/>	€	6 voix pour l'AG
+ de 8 bateaux	176 €	<input type="text"/>	€	8 voix pour l'AG
Pour une première adhésion ajouter	16 €	<input type="text"/>	€	
Pavillon de classe	10 €	<input type="text"/>	€	
	Total	<input type="text"/>	€	

NB : Après le 1er juin 2020, tout renouvellement tardif sera majoré de 50% et s'il est fait moins d'un mois avant l'AG, il ne donnera pas droit aux votes.

Paiement par chèque à l'ordre de **ASPRO MINIJI** adressé à : **Jean-Claude MIRC 25 rue des Florales 31250 REVEL**

Date :

Signature de l'adhérent
(propriétaire ou représentant légal)